

# L'actualité en bref

## **Campagne de collecte des emballages, du 30 mai au 3 juin**

En tant que professionnel, vous êtes responsable de l'élimination de vos déchets (décret n° 94-609 du 13 juillet 1994).

Les agriculteurs sont conviés à ramener gratuitement leurs bidons et emballages vides de produits phytosanitaires, de produits fertilisants et les sacs

de semences, auprès de leurs fournisseurs **du 30 mai au 2 juin.**

**Pour connaître les lieux de collecte et les conditions particulières pour les amener, veuillez contacter votre organisme stockeur.**